

## Arrêté n°: SL/ST/2024/ 3

Autorisation de circulation,

Du lundi o6 Janvier 2025, Au vendredi 31 Janvier 2025,

## **ARRÊTÉ**

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

**CONSIDERANT** qu'en raison de travaux sur charpente, par l'entreprise **CRETE**, il est nécessaire d'autoriser la circulation jusqu'au droit du 12 Place Saint-Frambourg.

## **ARRÊTONS**

Article 1: La société CRETE est autorisée à circuler jusqu'au droit du 12 Place Saint-Frambourg, du lundi 06 Janvier 2025 au vendredi 31 Janvier 2025.

Article 2: L'accès au 12 Place Saint-Frambourg se fera obligatoirement par les rues de la Tonnellerie et Saint-Frambourg avec des véhicules limités à 3T5.

Article 3: La société CRETE se conformera aux prescriptions du manuel du chef de chantier pour la mise en place de son balisage et aux prescriptions techniques formulées.

Article 4: Les circulations seront adaptées en fonction des travaux.

Article 5: Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 6 : Le chantier de réinsertion est responsable de la mise en place et du maintien de tout le balisage adéquat durant le chantier.

Article 7: Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 8: L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

**Article 9 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le '0 2 JAN 2025

Le Maire, Pour le Maire, Et par Délégation

**Daniel GUEDRAS** 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Oise

0 2 JAN 2025